



ELMED Etudes SARL

No de document de l'entrepreneur : ES-00-2
DRAFT POUR CONSULTATIONS

Date
2023-02-02

Pag. 1sur 29

Projet d'interconnexion électrique Tunisie-Italie

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)

Résumé Exécutif – Partie 2 (PGES)

Draft pour consultations

JV HPC – IDEACONSULT – PROGER – ELARD – PLEXUS

Tour.	Date	Description	Préparé par	Vérfié par	Approuvé par
01	2023-02-02	Projet d'émission pour consultations	IDEACONSULT (M. Chérif)	IDEACONSULT (S. Ben Jemia)	HPC (R. Andrighetto)
00	2023-01-27	Première émission			

ELMED

Révision approuvée	Date d'approbation	Approuvé par

TABLE DES MATIÈRES

1.	PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)	5
1.1	Introduction	5
1.2	Phase de conception	5
1.3	Phases de pré-construction et de construction	5
1.4	Phase d'exploitation	6
1.5	Phase de démantèlement.....	6
1.6	Surveillance.....	6
1.7	Organisation de l'entreprise et responsabilités	7
1.7.1	Employeur (STEG).....	7
1.7.2	Entrepreneur	9
1.7.3	Sous-traitants	9
1.8	Renforcement des capacités et formation	9
1.9	Sensibilisation et formation des communautés.....	10
1.10	Audit du PGES	10
1.11	Procédure de non-conformité et d'action corrective.....	10
2.	MESURES D'ATTÉNUATION ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	11
2.1	Phase de conception.....	12
2.2	Phase de pré-construction et de construction.....	14
2.3	Phase d'exploitation	24
2.4	Phase de démantèlement.....	26



ELMED Etudes SARL

No de document de l'entrepreneur : ES-00-2
DRAFT POUR CONSULTATIONS

Date
2023-02-02

Pag. 3sur 29

Cause de Non-Responsabilité

La version de l'EIES est actuellement sous sa forme préliminaire, à des fins de consultation. Des données supplémentaires seront ajoutées sur la base des consultations publiques additionnelles et des analyses complémentaires qui seront menées au cours du mois de février 2023. La version finale, complétée par ces nouveaux éléments, en français et anglais, sera divulguée avant l'évaluation du projet par la Banque mondiale en Mars 2023.

					
No de document de l'entrepreneur : ES-00-2 <i>DRAFT POUR CONSULTATIONS</i>		Date 2023-02-02	Pag. 4sur 29		

STRUCTURE DE L'EIES

[Section 1 – Guide documentaire](#)

[Section 2 – Cadre réglementaire et législatif](#)

[Section 3 – Définition du projet](#)

[Section 4 - Base de référence environnementale – Domaine terrestre](#)

[Section 5 - Base de référence environnementale – Domaine marin](#)

[Section 6 – Référence socioéconomique](#)

[Section 7 – Consultation publique et divulgation d'informations](#)

[Section 8 – Évaluation des risques et des impacts potentiels – Domaine terrestre](#)

[Section 9 – Évaluation des risques et des impacts potentiels – Domaine marin](#)

[Section 10 – Synopsis de l'analyse d'impact](#)

[Section 11 – Plan de Gestion Environnementale et Sociale \(PGES\)](#)

[Section 12 – Rapport sur les changements climatiques](#)

[Annexe A - Rapport d'évaluation IBAT](#)

1. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

1.1 Introduction

Les objectifs du PGES sont de :

- Décrire les mesures de gestion engagées pour la construction, l'exploitation et le déclassement à mettre en œuvre, comme indiqué dans l'EIES ;
- Décrire les mesures supplémentaires spécifiques requises pour mettre en œuvre les bonnes pratiques liées à la construction, les exigences de la SFI et la législation nationale ;
- Identifier les rôles et responsabilités de l'organisation de gestion environnementale et sociale du projet ;
- Communiquer les attentes et les exigences environnementales et sociales au sein de l'équipe du projet.

Le PGES fait référence aux travaux prévus du projet Elmed financé par la Banque mondiale, qui comprend toutes les activités en Tunisie, tant marines que terrestres. Tous les travaux en Italie sont considérés comme des installations associées et ne sont donc pas inclus dans le champ d'application du présent document.

1.2 Phase de conception

Les plans d'action suivants conformes au FSE ont été élaborés pour le projet :

- SEP : Plan d'engagement des parties prenantes.
- BAP : Plan d'action Biodiversité
- SEA/SH : Plan d'action pour la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels et au harcèlement sexuel
- LMP : Procédure de Gestion Sociale
- ESCP : Plan d'Engagement Environnemental et Social

1.3 Phases de pré-construction et de construction

L'Entreprise de Construction préparera les plans d'atténuation et de gestion suivants, à approuver par la STEG :

Plans de gestion environnementale

- Plan de gestion de la poussière
- Plan de gestion du bruit
- Plan de gestion du limon
- Plan de gestion des sols
- Plan de gestion des déchets
- Plan de gestion du stockage
- Plan de transport et de gestion du trafic
- Plan de gestion de l'eau

Plans de gestion sociale

- Plan communautaire de santé et de sécurité
- Plan d'afflux de main-d'œuvre
- Plan d'engagement des parties prenantes
- Plan de règlement des griefs communautaire
- Plan de circulation et de transport
- Mécanisme de réclamation du travail
- Plan de santé et de sécurité au travail
- Plan d'hébergement des travailleurs de la construction

- Procédure de découverte fortuite du patrimoine culturel
- Plan des Ressources Humaines et Politique Locale d'Emploi
- Plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement (y compris le code de conduite pertinent pour les travailleurs du projet)

Plans d'action d'urgence

- Plan de prévention des déversements
- Plan d'action pollution des sols
- Plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence

1.4 Phase d'exploitation

Pour la phase d'exploitation du projet, la STEG préparera les plans d'atténuation et de gestion suivants :

Plans de gestion environnementale

- Plan de gestion des déchets
- Plan de gestion des matières dangereuses
- Plan de gestion de l'eau

Plans de gestion sociale

- Plan de gestion du travail
- Mécanisme de réclamation du travail
- Plan de santé et de sécurité au travail
- Plan d'engagement des parties prenantes
- Plan communautaire de santé et de sécurité

Plans d'action d'urgence

- Plan de prévention des déversements
- Plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence

1.5 Phase de démantèlement

Les activités de la phase de démantèlement s'apparenteront à celles liées à la phase de construction : par conséquent, les plans à préparer et leurs responsabilités seront les mêmes.

1.6 Surveillance

Les responsabilités en matière de surveillance sont les suivantes.

La STEG sera chargée de :

- Préparer un plan de surveillance détaillé comme termes de référence pour l'entrepreneur chargé de la surveillance ;
- Sélection de l'entrepreneur de surveillance, sur la base de son expérience dans les activités de surveillance et de sa capacité à effectuer toutes les activités requises ;
- Analyser les données de surveillance ;
- Prendre des mesures rapides dans le cas où la surveillance indique l'apparition de problèmes environnementaux ou sociaux critiques ;
- Préparer des rapports de suivi sur une base annuelle et les transmettre à la Banque mondiale.

L'entrepreneur de surveillance sera responsable de:

- Bonne exécution des activités de suivi, dans le respect des termes de référence ;
- Rédaction des rapports de suivi, dont le contenu et le calendrier sont définis dans les termes de référence ;

					
No de document de l'entrepreneur : ES-00-2 DRAFT POUR CONSULTATIONS		Date 2023-02-02	Pag. 7sur 29		

- Télécharger toutes les données de surveillance dans une base de données, à développer par l'entrepreneur ;
- Informer rapidement la STEG de tout problème environnemental et social mis en évidence par les activités de surveillance, tels que contamination, paramètres au-delà des valeurs seuils, anomalies, etc.

1.7 Organisation de l'entreprise et responsabilités

1.7.1 Employeur (STEG)

L'employeur assumera la responsabilité globale de la mise en œuvre des conditions dictées par le PGES pendant la construction et l'exploitation, et fournira le personnel, les ressources financières, l'équipement et les systèmes de soutien appropriés pour mettre en œuvre efficacement le PGES. La STEG s'assurera que son personnel possède les compétences et le dévouement appropriés et que les entrepreneurs et les fournisseurs comprennent leur obligation de se conformer aux exigences énoncées dans le PGES par divers moyens, y compris des initiations obligatoires du personnel et des conditions contractuelles conformes aux engagements du PGES. .

La STEG est chargée de s'assurer qu'une équipe suffisamment compétente et expérimentée mettra en œuvre les responsabilités du PGES pour le Projet, soit si les postes sont pourvus au sein du personnel existant de la STEG, soit spécifiquement pour le Projet. Les postes supérieurs auront leurs responsabilités environnementales et sociales clairement définies. Ces descriptions feront partie des obligations contractuelles pour chaque poste supérieur, avec des responsabilités et des responsabilités spécifiques communiquées par l'intermédiaire du gestionnaire de projet.

Chef de projet

Le chef de projet aura la responsabilité globale de la santé et de la sécurité au travail, de la gestion environnementale et de la performance sociale, y compris la gestion des relations communautaires et des aspects de réinstallation du projet et d'assurer la mise en œuvre efficace des politiques, programmes et procédures de la STEG. L'ESPIU dédiée sur site aidera le chef de projet à gérer et à surveiller les problèmes de sécurité, de santé et d'environnement associés aux activités du projet. En outre, est tenu d'informer la Banque de toute blessure grave ou mortelle dans les 48 heures suivant sa survenance.

Cellule d'Exécution des Projets Environnementaux et Sociaux (ESPIU)

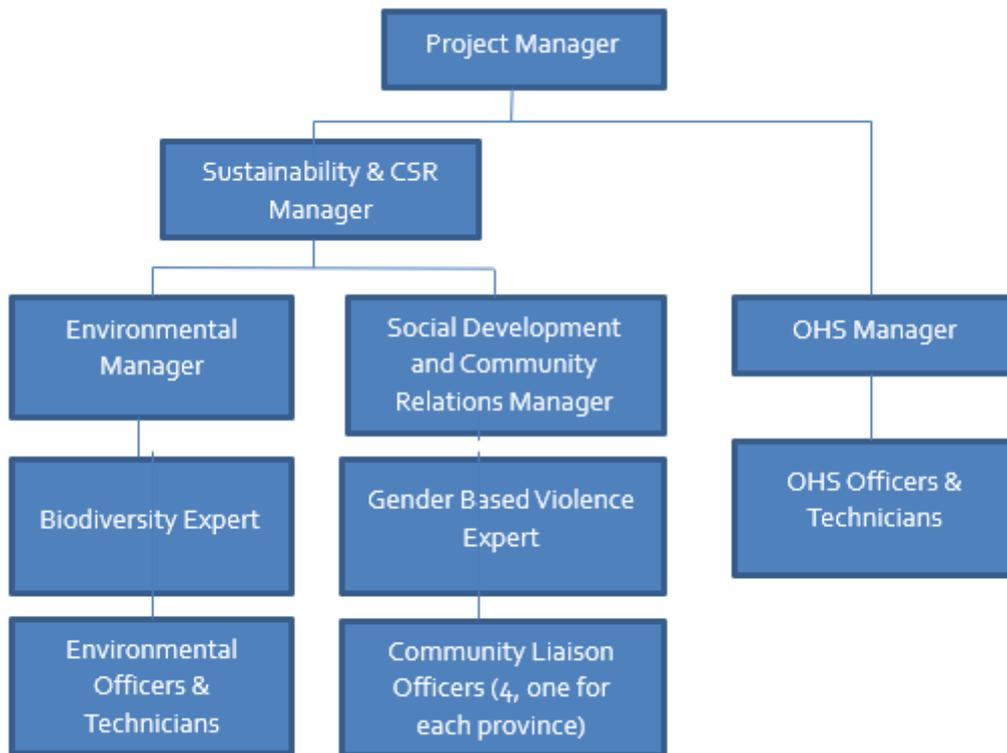
L'ESPIU doit être mis en place au moins un an avant le début des travaux de construction et suivra les procédures du PGES pendant les phases de construction et d'exploitation du projet. Au minimum, il sera composé d'une équipe de professionnels embauchés à long terme (contrats d'au moins un an) qui auront les responsabilités suivantes :

- Établir et maintenir des systèmes de gestion appropriés et des programmes de suivi décrits dans le PGES sont mis en œuvre pour se conformer aux obligations légales, aux engagements de l'EIES et aux exigences des normes internationales environnementales et sociales telles que l'ESS de la Banque mondiale ;
- Examiner les données environnementales et sociales et soumettre des rapports sur les progrès de la mise en œuvre, l'efficacité des mesures de gestion sociale de l'esprit environnemental et des données de surveillance, ainsi que les informations et données environnementales pertinentes requises par les régulateurs, y compris la notification aux autorités de réglementation appropriées des incidences importantes à signaler conformément à la réglementation ;
- Surveiller la conformité et la performance environnementales et sociales des activités du projet (y compris des entrepreneurs, vendeurs et fournisseurs) avec les exigences du présent PGES et des plans et procédures de gestion à l'appui. Recommander les actions ou modifications appropriées nécessaires pour les non-conformités et l'amélioration continue du système de gestion ;
- Former le personnel et les entrepreneurs de la STEG, le cas échéant, sur les questions environnementales et sociales du projet, et fournir une initiation environnementale et sociale pertinente ;

- Concevoir et mettre en œuvre la restauration / réhabilitation des zones perturbées et superviser la mise en œuvre du PAR.
- Établir, former et assurer la préparation des équipes d'intervention d'urgence ;
- Fournir un soutien technique environnemental et social à la construction et à l'exploitation si nécessaire ; et
- Consulter et dialoguer de manière proactive avec les autorités gouvernementales, les communautés et les autres parties prenantes concernées - y compris la diffusion des mises à jour du projet et des consultations régulières, significatives, inclusives et participatives avec les communautés affectées.
- Établir et maintenir une base de données des parties prenantes.

Les responsables de département (Responsables Environnement, Social et SST) rapporteront directement au responsable de l'ESPIU, le Responsable Développement Durable et RSE sur site, qui fera partie de l'équipe de direction du Projet L'ESPIU est responsable de la mise en œuvre au quotidien et l'amélioration continue des composantes environnementales du PGES, y compris les activités de réhabilitation, la surveillance de la conformité et l'établissement de rapports.

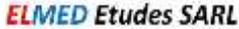
L'organigramme de l'ESPIU (personnel en mission longue durée) de la STEG est présenté dans le schéma ci-dessous :



Spécialistes externes ESPIU

Si nécessaire, la STEG nommera des spécialistes environnementaux, sociaux et SST externes (par exemple, un spécialiste des droits de l'homme) pour aider à la mise en œuvre des engagements pris dans le présent PGES et des politiques, procédures et plans de gestion associés pour le projet. Des audits indépendants du projet seront effectués régulièrement (par exemple, chaque année pendant les opérations - ou plus fréquemment si nécessaire) pour évaluer la conformité et la conformité aux exigences, procédures et plans de gestion en matière de sécurité, de santé, environnementales et sociales.

Entrepreneurs, fournisseurs et vendeurs ESPIU

					
No de document de l'entrepreneur : ES-00-2 <i>DRAFT POUR CONSULTATIONS</i>		Date 2023-02-02	Pag. 9sur 29		

Les entrepreneurs, fournisseurs et vendeurs du Projet seront contractuellement tenus de se conformer aux divers engagements des politiques, procédures et plans de gestion de la STEG (y compris le présent document).

En cas de non-conformité (par exemple, identifiée lors d'une inspection ou d'un audit de l'environnement, des relations communautaires et / ou du service SST), l'entrepreneur, le fournisseur ou le vendeur sera tenu de prendre des mesures correctives selon les exigences du service concerné. La résolution des non-conformités sera effectuée conformément aux termes du contrat.

1.7.2 Entrepreneur

L'entrepreneur de construction sera responsable de se conformer à toutes les législations nationales et internationales pertinentes et d'adhérer à toutes les mesures d'atténuation spécifiées dans le présent PGES. Avant le début des travaux de construction, l'entrepreneur de construction devra élaborer les plans individuels dans le cadre du PGES et assurer leur mise en œuvre. L'entrepreneur de construction préparera et élaborera un plan de mise en œuvre du PGES, y compris le calendrier de mise en œuvre.

Pendant la construction, l'entrepreneur de construction assumera la responsabilité globale de la mise en œuvre et du suivi du PGES. En outre, pour se conformer à l'ESF de la Banque mondiale, l'exécutant sera responsable de se conformer à l'ESCP du projet.

L'organisation de l'entrepreneur de construction doit disposer de ressources suffisantes, adéquates et compétentes pour satisfaire aux exigences environnementales et sociales établies dans le présent PGES et la documentation à l'appui.

L'entrepreneur de construction est responsable de la gestion continue des impacts environnementaux et sociaux potentiels de toutes les activités contractuelles, qu'elles soient entreprises par l'entrepreneur lui-même ou par des sous-traitants. Tous les sous-traitants doivent satisfaire à toutes les exigences indiquées.

1.7.3 Sous-traitants

Tous les sous-traitants doivent satisfaire à toutes les exigences relatives à l'exercice par l'entrepreneur de ses responsabilités en termes de gestion continue des impacts environnementaux et sociaux potentiels de toutes les activités contractuelles.

1.8 Renforcement des capacités et formation

Une gestion environnementale et sociale efficace repose sur une approche collaborative impliquant un partage des responsabilités entre les parties prenantes. Dans ce contexte, la réussite de la mise en œuvre du PGES est encouragée à travers un programme d'appui institutionnel et de renforcement des capacités.

Pendant la construction, l'entrepreneur en construction élaborera et mettra en œuvre un plan de formation HSE décrivant les exigences de formation, les sujets et les domaines de renforcement des capacités, les cours et le personnel nécessitant une formation. Le Contractant identifiera également les connaissances et compétences nécessaires à la mise en œuvre du PGES et des plans de gestion associés.

L'entrepreneur en construction s'assurera que tous les travailleurs ont été intronisés et surveillera régulièrement que les exigences en matière de santé et de sécurité au travail sont mises en œuvre. Le représentant du client doit vérifier que toutes les exigences sont satisfaites. Lorsque les exigences en matière de santé et de sécurité au travail ne sont pas mises en œuvre, les travailleurs concernés seront immédiatement formés et informés de la mise en œuvre de ces exigences.

Pendant l'exploitation, il incombera à la STEG d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de formation HSE pour ses employeurs, décrivant les exigences de formation, les sujets et les domaines de renforcement des capacités, les cours et le personnel nécessitant une formation.

Dans les deux phases (construction et exploitation), tout le personnel impliqué dans la gestion et la mise en œuvre du PGES sera adéquatement formé. Les dossiers de formation seront conservés pour fournir des preuves à des fins d'audit/d'inspection.

					
No de document de l'entrepreneur : ES-00-2 <i>DRAFT POUR CONSULTATIONS</i>		Date 2023-02-02	Pag. 10 sur 29		

1.9 Sensibilisation et formation des communautés

L'expérience tirée des projets de lignes de transmission révèle que certains habitants construisent encore diverses structures dans l'emprise et que des accidents avec les habitants peuvent en résulter. Le risque d'accident pourrait être réduit en proposant des formations et du matériel informatique adaptés aux communautés locales. Les communautés pourraient également jouer un rôle actif dans l'encadrement et le suivi environnemental et social, puisqu'elles habitent à proximité de l'OHL. La formation, qui cible les communautés locales, réduira donc les risques liés à la ligne et permettra une implication au niveau communautaire dans la surveillance, y compris, par exemple, la surveillance de la mortalité des oiseaux, la nidification et la gestion des carcasses.

1.10 Audit du PGES

La STEG désignera un personnel technique adéquat pour examiner régulièrement le PGES afin d'évaluer son efficacité et sa pertinence. L'examen du PGES comprendra l'analyse de la collecte de données et l'analyse des données, des rapports de suivi, des rapports d'incidents, des non-conformités, des actions correctives mises en œuvre, des plaintes/doléances et des commentaires des parties prenantes, des procès-verbaux des réunions de consultation et des dossiers de formation pour évaluer l'efficacité de Procédures PGES.

1.11 Procédure de non-conformité et d'action corrective

Pendant la construction et l'exploitation, l'entrepreneur en construction et l'employeur, respectivement, mettront en œuvre un processus de non-conformité et d'action corrective pour enregistrer les problèmes signalés par les parties prenantes internes et externes.

La procédure de traitement des non-conformités et des actions correctives comprendra :

- Un rapport de non-conformité (NCR) pour enregistrer tout incident environnemental et travail qui n'a pas été effectué conformément au PGES et/ou aux sous-plans ;
- Un rapport d'action corrective (DAC) lorsqu'une lacune est identifiée en raison d'un contrôle, d'une inspection, d'une surveillance et de plaintes valables.

2. MESURES D'ATTÉNUATION ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Les mesures environnementales et sociales proposées pour réduire et atténuer les impacts du projet pendant les phases de préparation, de pré-construction, de construction, d'exploitation et d'entretien et de démantèlement du projet sont résumées dans les tableaux suivants.

Pour chaque impact potentiel, les mesures de gestion proposées sont décrites, ainsi que les parties responsables de leur mise en œuvre.

Alors que les principales mesures de gestion de la biodiversité pour la flore et la faune sont incluses dans ce PGES, des mesures de gestion plus détaillées sont décrites dans le Plan de gestion de la biodiversité (PGB). Il convient de noter que les mesures proposées pour la phase de déclassement doivent être considérées comme purement conceptuelles, compte tenu de l'incertitude quant au moment et à la manière dont le déclassement aura lieu.

2.1 Phase de conception

Composantes environnementales et/ou sociales	Impacts potentiels	Mesure de gestion	Calendrier de mise en œuvre / Responsabilités	Frais
Engagement des parties prenantes et droits de l'homme (y compris SEA - Exploitation et abus sexuels et SH - Harcèlement sexuel)	<ul style="list-style-type: none"> Les parties prenantes et les communautés locales ne sont pas consultées et informées de manière significative des impacts et des avantages du projet Protestations et perturbations des personnes potentiellement affectées (PAP) Défaut d'obtenir l'acceptation du projet par la communauté Manque de transparence avec le public; l'incapacité des individus et des groupes civiques à participer à la vie publique ; absence de liberté d'information et lutte contre la corruption (transparence/participation à la vie publique) ; lacunes dans la facilitation de l'engagement des citoyens; manque de participation à la vie publique. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en œuvre un plan d'engagement des parties prenantes du projet (SEP) conforme à l'ESS10 Élaboration et mise en œuvre du plan SEA SH Mise en œuvre du SEP et conduite d'un engagement significatif avec les parties prenantes locales et concernées Conduite d'un exercice de cartographie des parties prenantes pour identifier les PAP et les groupes vulnérables Développement d'une base de données des parties prenantes Révision et mise à jour de la référence sociale du projet Fourniture d'informations sur les opportunités d'emploi qui seront offertes par le projet Élaboration et mise en œuvre d'un mécanisme de règlement des griefs Embauche et formation d'agents de liaison communautaires (CLO) 	Pendant la phase de conception [STEG]	<ul style="list-style-type: none"> Développement du SEP budgétisé dans le projet d'assistance technique de la Banque mondiale Plan d'exécution SEP : 30 000 \$ Mise en œuvre du SEP tout au long des phases de développement, de mise en œuvre et d'exploitation du projet : 120 000 \$ Élaboration du plan SEA SH budgétisé dans le projet d'assistance technique de la Banque mondiale Plan d'exécution SEA SH : 30 000 \$ Mise en place du plan SEA SH : 100 000 \$
Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire	<ul style="list-style-type: none"> Non-identification des PAP Lacunes dans le cadre des droits (accent mis sur la conformité légale/les colons informels) Manque de concentration/lacunes dans la restauration des moyens de subsistance Conflits sociaux et échec de projet Absence de permis social d'exploitation et de soutien communautaire Manque de compensation pour le déplacement physique/économique 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action de réinstallation (RAP) conforme à la NES5 et basé sur le cadre de politique de réinstallation (RPF) Identification des impacts potentiels et des PAP (propriétaires fonciers/utilisateurs, utilisation des terres, valorisation, etc.) Participation effective des acteurs locaux et des PAP et des autorités à l'ensemble du processus 	Le PAR doit être élaboré au moins 6 mois avant le début de la phase de construction [STEG]	Élaboration d'un cadre de réinstallation budgétisé dans le projet d'assistance technique Développement de RAP, y compris LRP : 90 000 \$
Biodiversité terrestre	<ul style="list-style-type: none"> Impacts sur les habitats/espèces dont la conservation est préoccupante (forêt, arbustes, zones humides, IBA/RAMSAR, flore et faune) Perturbation et perte d'habitats naturels Augmentation de la mortalité des espèces (flore, oiseaux, chauves-souris) 	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe de conception doit inclure des experts de la faune (ornithologues) pour mener des études spécifiques afin d'identifier les habitats/espèces naturels critiques et les sites à haut risque de mortalité pour les oiseaux et les chauves-souris Mener une enquête de surveillance des oiseaux, des chauves-souris et d'autres espèces critiques dans le corridor de la LHO et à proximité de la ligne de transport d'électricité existante Définition de mesures d'atténuation adéquates pour les habitats/espèces critiques 	Pendant la phase de conception [Entreprise d'études / STEG]	Coûts de suivi inclus dans le plan de suivi environnemental et social. Mesures de conception et équipe incluses dans les coûts de conception du projet

Composantes environnementales et/ou sociales	Impacts potentiels	Mesure de gestion	Calendrier de mise en œuvre / Responsabilités	Frais
CEM	Augmentation de l'exposition du grand public aux CEM	Définition de l'aménagement du projet et de l'implantation de nouvelles installations visant à s'assurer qu'aucun impact direct sur les récepteurs sensibles ne se produise : implantation CS et OHL, définition du tracé des câbles principalement sur les routes existantes	Mesure intégrée à la conception du Projet [Entreprise d'études / STEG]	Inclus dans le coût de conception du projet
Paysage	Impacts visuels et changements des caractéristiques du paysage	Définition de l'aménagement du projet et implantation de nouvelles installations visant à s'assurer qu'aucun impact direct sur les récepteurs sensibles ne se produise.	Mesure intégrée à la conception du Projet [Entreprise d'études / STEG]	Inclus dans le coût de conception du projet
Paysage, végétation	<ul style="list-style-type: none"> Impacts visuels et modifications des caractéristiques du paysage Perte de végétation naturelle 	Concevoir la restauration des conditions de pré-construction autant que possible (par exemple, revégétalisation) dans les chantiers de construction temporaires et les zones de construction	Mesure intégrée à la conception du projet [Entreprise d'études / STEG]	Inclus dans le coût de conception du projet
Sol et eaux souterraines	Contamination potentielle des sols/eaux souterraines	Conception pour : <ul style="list-style-type: none"> Réservoir d'eau de pluie Réservoir de déshuilage Décharges civiles reliées à l'assainissement public 	Mesure intégrée à la conception du Projet [Entreprise d'études / STEG]	Inclus dans le coût de conception du projet
Milieu biologique marin	<ul style="list-style-type: none"> Perturbation des habitats benthiques Perturbation de l'environnement pélagique 	<ul style="list-style-type: none"> Le HDD sera utilisé pour la construction de l'atterrissage des câbles marins, en évitant les interférences directes avec les environnements côtiers et les habitats associés Conception pour appliquer les meilleures technologies disponibles adaptées aux caractéristiques locales des fonds marins 	Mesure intégrée à la conception du Projet [STEG]	Inclus dans le coût du projet
Biodiversité marine	<ul style="list-style-type: none"> Perturbation des habitats benthiques Perturbation de l'environnement pélagique 	<ul style="list-style-type: none"> Étude documentaire pour fournir des informations sur la présence potentielle de la biodiversité dans la zone des travaux Aperçu des impacts potentiels des câbles marins sur la biodiversité marine Étude du tracé du projet pour éviter les habitats sensibles Relevés côtiers et extracôtiers pour décrire les habitats benthiques 	Activités déjà réalisées [ELMED]	Activités déjà réalisées

2.2 Phase de pré-construction et de construction

Composantes environnementales et/ou sociales	Impacts potentiels	Mesure de gestion	Calendrier de mise en œuvre / Responsabilités	Frais
Qualité de l'air	Augmentation de la concentration atmosphérique de particules induite par les émissions diffuses de poussières	<ul style="list-style-type: none"> Arrosage des surfaces non pavées pour réduire la poussière générée par les roues Vitesse des véhicules limitée à 40 km/h, réduite à 15-20 km/h sur chantier, pour minimiser les poussières générées par le passage des véhicules Recouvrement/humidification des matériaux qui peuvent être transportés par le vent (par ex. terre végétale, granulats) si possible ; cette mesure permet de réduire de 90% la remise en suspension des poussières causée par les vents sur les stocks actifs (WRAP Fugitive Dust Handbook). Tous les matériaux en tas présentant un risque élevé de produire des poussières en suspension dans l'air seront couverts, en particulier pendant les périodes venteuses. 	Pendant toute la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre : Entrepreneur Contrôle : STEG 	1 500 \$ x 40 mois = 60 000 \$
	Augmentation de la concentration atmosphérique de macropolluants (principalement NOx et CO) induite par les émissions de gaz d'échappement des véhicules et des machines	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des meilleures technologies disponibles pour l'équipement et la machinerie ; Entretien et inspection réguliers des machines effectués conformément aux instructions du fabricant ; Les véhicules et les machines seront éteints lorsqu'ils ne sont pas utilisés 	Pendant toute la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre : Entrepreneur Contrôle : STEG 	Inclus dans le contrat de construction
Bruit	Augmentation des niveaux de bruit de fond dû aux équipements et machines de construction	<ul style="list-style-type: none"> Éteignez l'équipement lorsqu'il n'est pas utilisé ; Limitez les activités bruyantes au moment le moins sensible au bruit de la journée ; Emplacement des équipements antibruit aussi loin que possible des récepteurs à proximité Entretien régulier des équipements et des machines afin d'assurer des émissions sonores conformes aux spécifications techniques Toutes les principales usines et équipements de construction seront conformes aux limites internationales d'émission de bruit Activités de transport et livraison de matériaux de construction pendant les heures de travail Avertir la communauté locale/le public situé à moins de 500 m des chantiers avant de commencer les activités sonores (les résidents doivent être informés au moins 24 heures à l'avance) Les déplacements des véhicules doivent être limités à une limite de vitesse de 30 km/h 	Pendant toute la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre : Entrepreneur Contrôle : STEG 	Inclus dans le contrat de construction
Géologie, géomorphologie et sol	<ul style="list-style-type: none"> Contamination potentielle du sol et du sous-sol 	<ul style="list-style-type: none"> Procédure opérationnelle de prévention et de gestion des contaminations potentielles des sols et sous-sols Procédures de gestion des sols excavés Fournir des kits d'intervention d'urgence Utiliser les meilleures technologies disponibles pour les équipements et les machineries Entretien périodique du matériel Le sol contaminé doit être décapé et stocké sur des surfaces imperméables appropriées 	Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Développement : Entrepreneur Agrément et contrôle : STEG 	5 000 \$

Composantes environnementales et/ou sociales	Impacts potentiels	Mesure de gestion	Calendrier de mise en œuvre / Responsabilités	Frais
		<ul style="list-style-type: none"> Procédure de gestion des déchets (séparation des déchets dangereux et non dangereux ; Mettre en place un système de gestion des stocks d'équipements/matériaux de construction ; Assurer une surveillance régulière de tout déversement sur les propriétés voisines : l'enfouissement doit être restreint dans le périmètre des activités du projet (site HDD, zone CS et emplacements des fondations des pylônes) Procédures de forage et de gestion des boues de forage 		
	<ul style="list-style-type: none"> Perturbation et dégradation potentielles des sols 	<ul style="list-style-type: none"> La terre végétale excavée sera stockée dans un site de stockage dédié à la terre végétale Une fois les travaux de construction terminés, la terre végétale sera remise en place sur le chantier. Excavations avec des pentes appropriées pour assurer la sécurité du front d'excavation. Les chantiers de construction temporaires seront restaurés Restauration des sols compactés par labourage. Mener une enquête spécifique sur le corridor OHL pour éviter les zones à haut risque d'érosion/glisement de terrain Actions anti-érosives (mesures correctives) sur les zones affectées par l'érosion. 	Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Développement : Entrepreneur Agrément et contrôle : STEG 	20 000 \$
	<ul style="list-style-type: none"> Prise de terres 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation préliminaire des sites de construction à utiliser par l'entrepreneur Optimisation/réduction du nombre de chantiers (ie utilisation du site de Mlaâbi comme chantier) Restauration adéquate du site une fois les activités de construction terminées 	Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Développement : Entrepreneur Agrément et contrôle : STEG 	30 000 \$
Ressources en eau douce (eaux de surface et souterraines)	<ul style="list-style-type: none"> Contamination potentielle des eaux souterraines Altération des eaux souterraines 	Procédure opérationnelle de prévention et de gestion des contaminations potentielles des sols et sous-sols : <ul style="list-style-type: none"> Procédures de gestion des déchets Procédures de gestion des sols excavés Procédures de forage et de gestion des boues de forage Fournir des kits d'intervention d'urgence Utiliser les meilleures technologies disponibles pour les équipements et les machineries Entretien périodique du matériel Le sol contaminé doit être décapé et stocké sur des surfaces imperméables appropriées Assurer une surveillance régulière de tout déversement sur les propriétés voisines : l'enfouissement doit être restreint dans le périmètre des activités du projet (site HDD, zone CS et emplacements des fondations des pylônes) Évaluation préliminaire des sites de construction à utiliser par l'entrepreneur (distance minimale à respecter des cours d'eau et des réservoirs) 	Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Développement : Entrepreneur Agrément et contrôle : STEG 	5 000 \$
Biodiversité – Volet terrestre	<ul style="list-style-type: none"> Perte de végétation naturelle et perturbation et perte d'habitats naturels (fragmentation de l'habitat) Perturbation et perte de faune Introduction d'espèces envahissantes 	<ul style="list-style-type: none"> L'Entrepreneur doit intégrer les résultats/recommandations du BAP pour assurer la protection des habitats naturels et des espèces Consulter les autorités compétentes (Ministère de l'Agriculture et des Forêts DGF, APAL) et les parties prenantes (association et 	Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de construction	30 000 \$ Inventaire flore/faune inclus dans les coûts du

Composantes environnementales et/ou sociales	Impacts potentiels	Mesure de gestion	Calendrier de mise en œuvre / Responsabilités	Frais
	<ul style="list-style-type: none"> Impact sur les services écosystémiques (espèces de grande valeur et fournissant des services pour la communauté locale ou pour la séquestration du carbone/régulation du débit d'eau/prévention et entretien de l'érosion) Éclairage et biodiversité : La question de la lumière artificielle des véhicules, des machines et des ampoules électriques dans les camps soulève un problème potentiel de biodiversité en termes d'oiseaux migrateurs et de chauves-souris. L'éclairage artificiel est connu pour présenter un risque pour le succès de la chasse aux chauves-souris et nécessite une stratégie d'éclairage et l'utilisation d'un éclairage approprié (par exemple, éclairage à bande jaune, évitement de l'éclairage UV). Des considérations similaires peuvent s'appliquer aux sous-stations et à leur exploitation. 	<ul style="list-style-type: none"> ONG telles que AAO et ATVS) avant tout déboisement et débroussaillage) Entreprendre un inventaire supplémentaire de la flore/faune pendant la saison des pluies pour vérifier s'il existe des espèces protégées dans la zone du projet, en particulier pour " <i>Leopoldia maritima</i> " (considéré comme VU vulnérable par l'UICN) et le " <i>Thorectes puncticollis</i> " (considéré comme EN par l'UICN) autour des chantiers de construction de HDD Fournir une formation aux travailleurs sur la valeur de la biodiversité et la nécessité d'éviter toute perturbation ou destruction de la flore et de la faune Conserver la connectivité et l'intégrité des canaux d'eau naturels existants pour réduire l'impact de l'élimination de la végétation sur l'herpétofaune, les invertébrés et d'autres espèces Éviter les activités de construction pendant la saison de reproduction/nidification dans les zones boisées et à proximité des sites IBA/RAMSAR Éviter le défrichement complet de l'emprise et protéger les arbres adjacents aux chantiers de construction Délimiter les limites des zones de construction (CS, tours, HDD, HVDC, routes d'accès) et la perturbation de la végétation sera limitée à l'intérieur des limites et former les travailleurs à rester dans les chantiers de construction délimités Intégrer les caractéristiques topographiques naturelles dans les plans de construction du projet pour conserver la topographie naturelle des zones de construction Utilisez les routes existantes autant que possible pour atteindre les chantiers de construction et limitez strictement la circulation des véhicules de construction (machines lourdes) aux itinéraires pré-désignés Assurer une gestion adéquate des déblais et des sols pour prévenir tout dommage en dehors des zones de construction Compenser la perte de toute végétation naturelle enlevée le long de l'emprise de la LPO et à proximité du CS et le long des routes d'accès utilisées pendant la phase de construction À la fin de la construction, toutes les zones perturbées et les routes utilisées doivent être restaurées Réduire l'apport externe de sol (provenant d'autres régions) pour éviter toute introduction d'espèces envahissantes Mesures d'atténuation/de gestion du bruit (voir ci-dessus) Limitation de la vitesse des véhicules, prévention d'éventuelles collisions entre la faune et les véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> Développement : entrepreneur en construction Agrément et contrôle : STEG <p>Activités de surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement : sous-traitant de surveillance Agrément et contrôle : STEG 	<p>plan de suivi environnemental et social</p> <p>Stratégie d'éclairage : 5 000 \$</p>
Biodiversité – Avifaune	Altération et perturbation de l'habitat (reproduction et nidification)	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de la mortalité des oiseaux (collision et électrocution) : mener une enquête de terrain sur la mortalité des oiseaux sur les lignes électriques existantes dans la région du Cap Bon afin d'identifier les zones à haut risque pour les oiseaux. Cette enquête aidera l'entrepreneur à optimiser la conception de la ligne OHL et à éviter de traverser ces zones à haut risque. Un ornithologue qualifié sera impliqué dans l'équipe de conception. La surveillance doit couvrir 	<p>Développement avant la phase de construction</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement : sous-traitant de surveillance Agrément et contrôle : STEG 	<p>10000 USD</p> <p>Coûts de suivi inclus dans les coûts du plan de suivi environnemental et social</p>

Composantes environnementales et/ou sociales	Impacts potentiels	Mesure de gestion	Calendrier de mise en œuvre / Responsabilités	Frais
		<p>toute la zone à traverser par la ligne OHL et autour des lignes de transport d'électricité existantes, elle permettra également de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification de sites prioritaires (sites IBA et RAMSAR proches du corridor OHL et utilisés par les oiseaux) et d'espèces d'avifaune, telles que <i>Neophron percnopterus</i> (Vautour percnoptère, EN), <i>Falco cherrug</i> (Saker Falcon, EN), <i>Falco vespertinus</i> (Faucon kobez, VU) et d'autres considérés comme très vulnérables en raison des risques de collision et d'électrocution dus à la présence de lignes de transport d'électricité. D'autres espèces d'oiseaux sont susceptibles de voir leurs sites d'alimentation et/ou de nidification perturbés en raison des activités de construction, comme <i>Oxyura leucocephala</i> (Érismature à tête blanche, EN), <i>Marmaronetta angustirostris</i> (Sarcelle marbrée, VU) et d'autres oiseaux aquatiques. ➤ Plans de sensibilisation et de formation des travailleurs avec la participation du département DGF et AAO (ONG) ➤ Mise en œuvre des activités de surveillance pendant les travaux de construction • Consulter les parties prenantes et la communauté locale pour collecter des informations sur les incidents ou les impacts d'oiseaux et les zones à haut risque de mortalité doivent être identifiées • Avant d'établir la conception finale de l'OHL, les zones d'utilisation des oiseaux (reproduction, nidification, etc.) doivent être signalées pour guider le tracé approprié de l'OHL et de ses routes d'accès. 		
Biodiversité - Chauves-souris	<ul style="list-style-type: none"> • Altération et perturbation de l'habitat • Perte d'habitat pour les chauves-souris 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les espèces potentielles pouvant être présentes sur l'emprise de la ligne OHL (relevé de terrain) pour vérifier l'absence de certaines espèces de chauves-souris le long des zones de construction, telles que <i>Myotis capaccinii</i> (VU), <i>Miniopterus schreibersii</i> (VU), <i>Rhinolophus blasii</i> (LC) , etc. (notamment à proximité des zones montagneuses Beni Ayech, Djebel Rerras et Zaghouane) • Utiliser les routes existantes dans la mesure du possible pour réduire toute perturbation des habitats des chauves-souris par l'enlèvement de la végétation • Le défrichage de la végétation doit être minimisé, en particulier pour les sections OHL traversant des zones occupées par des forêts et des arbustes (nera Beni Ayech, entre Grombalia et Jebel Rerras) • Compte tenu de la faible empreinte des fondations des tours, minimiser la longueur/le volume de dégagement de la végétation ligneuse • Conserver la végétation existante dans l'emprise car les espèces florales présentes dans la région n'atteindront jamais le conducteur • L'entrepreneur devrait intégrer la protection des chauves-souris lors de la conception de la ligne OHL et les pylônes devraient être placés à l'écart des milieux humides et de tout point d'eau. • Procédure de gestion des déchets pour éviter/réduire toute accumulation de déchets sur le chantier 	<p>Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de construction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement : STEG • Agrément et contrôle : STEG 	<p>Inventaire flore/faune inclus dans les coûts du plan de suivi environnemental et social</p> <p>Tous les autres coûts inclus dans les coûts du projet.</p>

Composantes environnementales et/ou sociales	Impacts potentiels	Mesure de gestion	Calendrier de mise en œuvre / Responsabilités	Frais
		<ul style="list-style-type: none"> • Arrêter les moteurs non utilisés pour réduire la durée et l'intensité du bruit 		
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation visuelle et modifications physiques des caractéristiques paysagères dues aux chantiers et aux activités de construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter les zones perturbées autour des chantiers de construction afin de limiter les périodes prolongées de sol exposé • Restaurer les sites de travail temporaires immédiatement après la construction (par exemple, une fois les opérations de construction d'une tour terminées et avant de passer à la tour suivante, le site de construction de la tour précédente doit être restauré et tous les matériaux et déchets générés doivent être enlevés). • Maintenir les chantiers de construction en bon état et ne pas répartir les matériaux sur de nombreux sites avant utilisation • Plantation d'arbres écran autour des zones de la station de conversion 	Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> • Développement : entrepreneur en construction • Agrément et contrôle : STEG 	30 000 USD
Biodiversité marine - Général	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement d'espèces • Enlèvement des espèces benthiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser HDD pour la construction de l'atterrissage des câbles marins, en évitant les interférences directes avec les environnements côtiers et les habitats associés • Utiliser les meilleures technologies disponibles adaptées aux caractéristiques locales des fonds marins • Prévoir des travaux pour éviter les périodes de migration des espèces sensibles • Réduire le temps de séjour des navires et des équipements connexes dans les eaux marines 	Pendant toute la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre : Entrepreneur • Contrôle : STEG 	Inclus dans le contrat de construction
Biodiversité marine - <i>Posidonia oceanica</i> et <i>Cymodocea nodosa</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Déracinement • Sédimentation accrue • Établissement de <i>Caulerpa sp.</i> dans les habitats de <i>P. Oceanica</i> (Kélibia, Tunisie) 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser HDD pour la construction de l'atterrissage des câbles marins, en évitant les interférences directes avec les environnements côtiers et les habitats associés • Utiliser les meilleures technologies disponibles adaptées aux caractéristiques locales du fond marin pour minimiser la perturbation et la suspension des sédiments. • Prévoir des travaux pour éviter la période de croissance de <i>Caulerpa sp.</i> (Kélibia, Tunisie) 	Pendant toute la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre : Entrepreneur • Contrôle : STEG 	Inclus dans le contrat de construction
Biodiversité marine - Actinoptérygiens et Chondrichthyens	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la turbidité • Suspension de contaminants • Altération des sédiments • Déplacement d'espèces dû au bruit et aux perturbations générales lors des activités de pose de câbles 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser HDD pour la construction de l'atterrissage des câbles marins, en évitant les interférences directes avec les environnements côtiers et les habitats associés • Utiliser les meilleures technologies disponibles adaptées aux caractéristiques locales du fond marin pour minimiser la perturbation et la suspension des sédiments. • Prévoir des travaux pour éviter les périodes de migration des espèces sensibles • Réduire le temps de séjour des navires et des équipements connexes dans les eaux marines 	Pendant toute la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre : Entrepreneur • Contrôle : STEG 	Inclus dans le contrat de construction
Biodiversité marine - Aves	<ul style="list-style-type: none"> • Évitement de la zone des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le temps de séjour des navires et des équipements connexes dans les eaux marines 	Pendant toute la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre : Entrepreneur • Contrôle : STEG 	Inclus dans le contrat de construction
Biodiversité marine - Bivalvia et Anthozoa	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la turbidité • Suspension de contaminants • Altération des sédiments • Délogement d'espèces dans le site d'enfouissement du câble 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser HDD pour la construction de l'atterrissage des câbles marins, en évitant les interférences directes avec les environnements côtiers et les habitats associés 	Pendant toute la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre : Entrepreneur 	Inclus dans le contrat de construction

Composantes environnementales et/ou sociales	Impacts potentiels	Mesure de gestion	Calendrier de mise en œuvre / Responsabilités	Frais
		<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les meilleures technologies disponibles adaptées aux caractéristiques locales du fond marin pour minimiser la perturbation et la suspension des sédiments. 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle : STEG 	
Biodiversité marine - Reptilia	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la turbidité Évitement de la zone des travaux Collision accidentelle avec des navires câblés 	<ul style="list-style-type: none"> Observateurs à bord du navire Utiliser la technique de labour sur le tracé restant pour la pose de câbles en eaux profondes minimisant ainsi la perturbation et la suspension des sédiments. Réduire le temps de séjour des navires et des équipements connexes dans les eaux marines 	Pendant toute la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre : Entrepreneur Contrôle : STEG 	2000 USD x 4,5 mois = 9 000 USD
Biodiversité marine - Mammifères (Cétacés)	<ul style="list-style-type: none"> Évitement de la zone des travaux Collision accidentelle avec des navires câblés 	<ul style="list-style-type: none"> MMO pendant la construction Réduire le temps de séjour des navires et des équipements connexes dans les eaux marines 	Pendant toute la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre : Entrepreneur Contrôle : STEG 	2 000 USD x 4,5 mois = 9 000 USD
Utilisation des terres et impacts sur les moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> Déplacement économique des agriculteurs utilisant des terres dans l'emprise de l'OHL (avec ou sans conformité légale, comme les agriculteurs sur des terres appartenant à l'État) Restriction de l'agriculture dans l'emprise avec des impacts conséquents sur les moyens de subsistance Réduction des surfaces disponibles pour les activités agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Les activités de défrichage et d'enlèvement de la végétation doivent être limitées à la superficie minimale Suivre strictement les procédures de la politique-cadre de réinstallation (RFP) et du plan d'action de réinstallation (PAR, à mener avant la phase de construction) Suivi et mise à jour du PAR/LRP : référentiel socio-économique qui dépiste et identifie les PAP, assistance supplémentaire pour les personnes gravement affectées/groupes vulnérables, indemnisation à la valeur de remplacement, réintégration après construction, etc. L'emprunteur doit s'assurer que l'intégralité de l'indemnisation est versée aux PAP conformément au CPR et au PAR. 	Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Développement : Entrepreneur Agrément et contrôle : STEG 	Inclus dans le coût budgétisé dans le cadre de réinstallation et à mettre à jour dans le PAR
Patrimoine archéologique et culturel	<ul style="list-style-type: none"> Perturbation ou destruction potentielle de sites et/ou d'objets archéologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en œuvre une procédure de découverte fortuite. Formation des travailleurs sur la valeur du patrimoine historique et culturel Pour l'OHL, consulter les experts de l'INP avant de choisir l'emplacement définitif des pylônes et des routes d'accès. 	Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Développement : Entrepreneur Agrément et contrôle : STEG 	10 000 \$
Santé et sécurité communautaires	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'accidents et de blessures impliquant des résidents en raison de l'augmentation du trafic routier Intrusion par des personnes non autorisées dans les zones de travaux de construction avec un risque conséquent d'accidents / de blessures et / ou de perte de bétail (par exemple, les éleveurs locaux) 	<ul style="list-style-type: none"> Exiger que tous les entrepreneurs et sous-traitants se conforment aux exigences de santé et de sécurité pertinentes de la STEG Préparer et mettre en œuvre un plan communautaire de santé et de sécurité conforme aux ESS2 et ESS4 Préparer et mettre en œuvre un plan de circulation et de transport avant le début de toute activité de transport pour s'assurer que le processus de transport est correctement et adéquatement géré Veiller à ce que les chantiers soient clôturés et à ce que des panneaux soient affichés autour des fronts de taille et des chantiers de construction pour informer les gens des risques associés aux intrusions Bandes fluorescentes pour délimiter les autres zones du chantier interdites au public 	Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Développement : Entrepreneur Agrément et contrôle : STEG 	Plan communautaire de santé et de sécurité : 70 000 \$



ELMED Etudes SARL

No de document de l'entrepreneur : ES-00-2
DRAFT POUR CONSULTATIONS

Date
2023-02-02

Pag. 20 sur 29

Composantes environnementales et/ou sociales	Impacts potentiels	Mesure de gestion	Calendrier de mise en œuvre / Responsabilités	Frais
	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des perturbations liées au stress (bruit, poussière, lumière et pollution de l'air). Risques potentiels pour la santé dus aux limitations d'accès aux établissements de santé locaux. Exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel (SEA-SH) des travailleurs saisonniers et des migrants 	<ul style="list-style-type: none"> Installation de panneaux indiquant et informant la population locale de l'avancement des travaux Entreprendre un programme d'engagement et de consultation des parties prenantes pour sensibiliser les communautés locales aux risques d'intrusion sur les sites, à la signification des panneaux et aux dangers de jouer sur ou à proximité d'équipements ou d'entrer dans des zones clôturées Informers les propriétaires fonciers situés le long du tracé de la ligne du calendrier et des activités de construction. Plan d'intervention d'urgence (ERP), en tenant compte de l'accès aux soins de santé, des incidences majeures, des événements faisant plusieurs blessés et des pandémies. Élaborer et mettre en œuvre un code de conduite pour les travailleurs du projet tout au long de la chaîne d'approvisionnement ; Mettre en œuvre le plan d'action SEA-SH Développement d'activités de formation et de sensibilisation sur l'EAS-SH ; Développement d'un mécanisme de réclamation pour les travailleurs saisonniers et les migrants Préparer un plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement et s'assurer que les sous-traitants le mettent en œuvre Prendre toutes les précautions nécessaires et mener des enquêtes proactives et approfondies pour s'assurer de l'origine et de l'approvisionnement des équipements, composants, matériaux et autres fournitures utilisés dans la construction des stations de conversion, de la ligne souterraine et de l'OHL afin qu'ils ne soient pas fabriqués et fournis par des entreprises (ou sous-traitants) qui ne respectent pas les politiques et normes des bailleurs de fonds Interdire et interdire catégoriquement (i) l'emploi abusif d'enfants ou de personnes vulnérables et (ii) la pratique du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage conformément à la PMT 		
Afflux de main-d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> L'afflux de travailleurs du projet (et/ou l'immigration d'opportunistes) pourrait avoir des impacts sur la santé, la sûreté et la sécurité de la communauté, tels que des maladies à risque, une conduite inappropriée, ainsi que des risques SEA-SH pour les femmes de la population locale. communautés. Il existe des risques sanitaires et sociaux liés à l'hébergement des travailleurs / aux camps de travailleurs pour les travailleurs du projet, y compris l'afflux de main-d'œuvre et l'immigration Pression sur les infrastructures locales (par exemple, logement, santé) due à l'afflux de travailleurs du projet, y compris l'inflation du coût du logement et de la nourriture 	<ul style="list-style-type: none"> Préparer et mettre en œuvre un plan de gestion des flux conformément à la Note sur les bonnes pratiques de la Banque mondiale - "Assessing the Risk of Adverse Impacts on Communities from Project-related Labour Influx, June 2021" Surveiller les afflux et les impacts associés (par exemple, l'inflation, les conflits sociaux) conformément au plan de gestion des afflux Mener un dialogue culturellement approprié avec les communautés locales pour sensibiliser aux risques SEA-SH, y compris via des forums de dialogue séparés réservés aux femmes 	Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre : STEG (travailleurs directs) ; Entrepreneur (travailleurs sous contrat) ; Fournisseurs primaires (fournisseurs primaires) 	Plan de gestion des flux : 70 000 \$



ELMED Etudes SARL

No de document de l'entrepreneur : ES-00-2
DRAFT POUR CONSULTATIONS

Date
2023-02-02

Pag. 21 sur 29

Composantes environnementales et/ou sociales	Impacts potentiels	Mesure de gestion	Calendrier de mise en œuvre / Responsabilités	Frais
		<ul style="list-style-type: none"> Établir, communiquer et mettre en œuvre une politique d'embauche de projet, maximisant l'emploi local pour minimiser le risque d'afflux/influx migratoire incontrôlés et s'assurer que les entrepreneurs respectent cette politique Pour faire face au risque d'augmentation de la prostitution et des grossesses chez les adolescentes, Mener des sensibilisations régulières dans les communautés locales du projet L'entrepreneur doit inciter les travailleurs à respecter le code de conduite et appliquer strictement le code de conduite pour prévenir les comportements indésirables Organiser une formation régulière des travailleurs contractuels sur les principaux risques et problèmes sociaux, y compris SEA-SH Interdire l'accès au personnel non autorisé dans les camps de travailleurs et les zones de travail Organiser des forums de sensibilisation périodiques pour les employés sur l'éthique, la morale, le bon comportement général et la nécessité pour le projet de coexister avec les voisins, conformément au code de conduite du projet Établir une stratégie d'hébergement du projet et déterminer si une approche d'hébergement basée sur un camp ou distribuée (basée sur la communauté) sera suivie Engagez-vous avec les communautés pour savoir si l'approche du camp ou de l'hébergement distribué est préférable. Si une stratégie basée sur les camps est suivie, s'engager avec les communautés sur le meilleur emplacement pour les camps Si une stratégie basée sur un camp est adoptée, préparer et mettre en œuvre un plan d'hébergement des travailleurs conformément au contenu applicable de la publication de la SFI/BERD intitulée : " L'hébergement des travailleurs : processus et normes - Une note d'orientation (2010) Informez tous les travailleurs temporaires non locaux de la durée du contrat et de l'attente qu'ils quitteront la zone à l'expiration du contrat 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle : STEG 	
Santé et sécurité au travail (SST)	<ul style="list-style-type: none"> Travailler sur des chantiers de construction implique des risques génériques pour la santé et la sécurité des travailleurs, car cela augmente le risque de blessure ou de décès par accident Discrimination et violence ou harcèlement sexuel au sein des travailleurs Risques d'exposition aux produits chimiques et aux champs électromagnétiques 	<ul style="list-style-type: none"> Préparer un plan de santé et de sécurité au travail (OHSP) conforme à la ESS2 et s'assurer que les sous-traitants adoptent et mettent en œuvre les dispositions du OHSP Préparer un plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence qui envisage une série de mesures organisationnelles, opérationnelles et préventives en cas d'urgence Exiger que tous les entrepreneurs et sous-traitants se conforment aux exigences de santé et de sécurité pertinentes de la STEG. Offrir des formations en SST aux travailleurs directs et indirects ; Mettre en œuvre des formations ou des activités de sensibilisation sur les droits de l'homme et la discrimination ; 	Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Développement : Entrepreneur Agrément et contrôle : STEG 	Régime SST : 65 000 \$



ELMED Etudes SARL

No de document de l'entrepreneur : ES-00-2
DRAFT POUR CONSULTATIONS

Date
2023-02-02

Pag. 22 sur 29

Composantes environnementales et/ou sociales	Impacts potentiels	Mesure de gestion	Calendrier de mise en œuvre / Responsabilités	Frais
		<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller la discrimination, la violence sexuelle ou le harcèlement au sein du CS ; • Utiliser des machines et des outils conformes aux normes nationales ; • Entretenir régulièrement les machines et les outils du projet ; • Autoriser uniquement les travailleurs formés ou supervisés à faire fonctionner les machines et les outils ; • Fournir aux travailleurs impliqués dans le développement ou l'agrandissement de la station de conversion des EPI certifiés ; • Autoriser uniquement les travailleurs ayant de l'expérience ou des compétences techniques à effectuer des activités sur des systèmes ou des câbles électriques ; • Nommer des superviseurs surveillant le respect des procédures SST lors des activités sur les systèmes ou câbles électriques ; • Avant de commencer les activités d'excavation, cartographiez soigneusement la position des autres câbles de service souterrains ; • Mettre en œuvre un programme de sécurité des champs électromagnétiques ; • Fournir aux travailleurs un équipement de surveillance de l'exposition personnelle et des matériaux de protection ; • Former les travailleurs aux pratiques d'hygiène concernant les pesticides et fournir des EPI adéquats ; • Analysez les niveaux de PCB autour de la station de conversion existante et fournissez un EPI adéquat. • Préparer un plan-cadre de santé et sécurité pour les travailleurs et les communautés • Exiger des entrepreneurs qu'ils préparent un plan de santé et sécurité pour les travailleurs et les communautés touchées qui répond aux exigences du plan STEG et aborde les problèmes, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des mesures pour prévenir la propagation du VIH/SIDA (par exemple en fournissant des préservatifs gratuits aux travailleurs) et d'autres maladies transmissibles telles que le Covid-19 • Veiller au respect de la législation ESS2 et tunisienne en matière de SST • Organiser des forums de sensibilisation périodiques pour les employés sur l'éthique, la morale, les bons comportements généraux et la nécessité pour le projet de coexister avec les voisins • Adopter un code de conduite du projet qui couvre les questions clés telles que SEA-SH et les questions connexes • Equipement des campements avec sanitaires, fosse septique, poubelles, bennes, etc. • Installation dans les campements d'une aire de repos et d'une cantine équipée pour pouvoir réchauffer les aliments ; 		

Composantes environnementales et/ou sociales	Impacts potentiels	Mesure de gestion	Calendrier de mise en œuvre / Responsabilités	Frais
		<ul style="list-style-type: none"> Développement d'activités de sensibilisation sur le harcèlement sexuel pour les travailleurs le long de SC 		
Emploi, revenu et LWC	<ul style="list-style-type: none"> Conditions de travail injustes (y compris traitement injuste, discrimination, y compris discrimination fondée sur le sexe (par exemple, rémunération inégale, SEA-SH), discrimination à l'égard des travailleurs vulnérables, travail des enfants et travail forcé, non-respect des droits fondamentaux tels que la liberté d'association et la négociation collective) Corruption, manque d'éthique et d'intégrité, exclusion des sous-traitants et des principaux fournisseurs Opportunités non réalisées pour l'emploi local (par exemple, incapacité à donner la priorité pour le travail non qualifié aux membres de la communauté locale) Opportunités non réalisées de former des travailleurs locaux (par exemple, compétences professionnelles clés, bonnes pratiques de SST) Défaut de fournir aux communautés locales des informations opportunes sur les opportunités et les exigences de travail 	<ul style="list-style-type: none"> Adopter un Plan de Ressources Humaines, en ligne avec la Politique de Recrutement du Projet Politiques et mécanismes de réclamation du personnel pour les plaintes concernant un traitement injuste, des conditions de travail injustes ou le harcèlement sexuel Mise en œuvre de la procédure de gestion de la main-d'œuvre (LMP) et des LMP des entrepreneurs (C-LMP) (entrepreneurs et fournisseurs principaux) Mettre en œuvre le code de conduite Le contractant du projet développera et mettra en œuvre un processus de recrutement transparent et le communiquera à travers la zone du projet via les dirigeants et via les CLO pour gérer les attentes et les afflux opportunistes. La priorité pour l'emploi non qualifié sera donnée à la communauté locale afin de minimiser l'immigration Maximiser les opportunités d'emploi locales et fournir une formation et un perfectionnement 	Pendant toute la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre : STEG (travailleurs directs) ; Entrepreneur (travailleurs sous contrat); Fournisseurs primaires (fournisseurs primaires) Contrôle : STEG 	65 000 \$
Infrastructures et Services Publics	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du trafic et perturbation de la fluidité du trafic Dommages possibles à l'infrastructure pendant les activités de construction ; Limitation temporaire de l'accès aux établissements de santé ; Pression accrue et perturbation potentielle des services publics locaux pour les ménages dépendant des services locaux (par exemple, électricité, eau, déchets) ; Interruptions temporaires des services publics locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Adopter et mettre en œuvre une politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE), avec un engagement spécifique pour éviter, minimiser, atténuer, compenser et/ou compenser tous les impacts négatifs potentiels du projet sur les infrastructures, les services publics et les services. Mettre en œuvre le plan d'engagement des parties prenantes du projet Politique et procédure de règlement des griefs Préparer et mettre en œuvre un plan de transport et de gestion du trafic Informers les propriétaires fonciers le long du tracé de la ligne du calendrier et des activités de construction Levé géophysique pour vérifier la présence de services publics le long du câble terrestre Engagement avec les services publics avec des câbles ou des tuyaux souterrains le long des lignes de câbles de la STEG ; Développement d'un mécanisme de réclamation concernant la perturbation des services publics causée par les activités du projet 	Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Aménagement : STEG et Entrepreneur Agrément et contrôle : STEG 	55 000 \$

2.3 Phase d'exploitation

Composantes environnementales et/ou sociales	Impacts potentiels	Mesure de gestion	Calendrier de mise en œuvre / Responsabilités	Frais
Géologie, géomorphologie et sol	Contamination potentielle du sol et du sous-sol dans la zone de la station de conversion	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures de gestion des déchets • Protocoles d'entretien • Fournir des kits d'intervention d'urgence • Plan d'intervention d'urgence spécifique au site préparé pour le nettoyage et la décontamination des sols • Présence d'un système de gestion des eaux pluviales au CS • Entretien périodique de l'équipement et assurer un contrôle et une gestion appropriés des déversements sur le site et le long de la ligne OHL • Surveiller et détecter toute contamination sur le sol 	Durée de vie du projet/STEG	5 000 \$ x année
Ressources en eau douce (eaux de surface et souterraines)	<ul style="list-style-type: none"> • Contamination potentielle des eaux souterraines Altération des eaux souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures de gestion des déchets • Protocoles d'entretien • Fournir des kits d'intervention d'urgence • Plan d'intervention d'urgence spécifique au site préparé pour le nettoyage et la décontamination des sols • Présence d'un système de gestion des eaux pluviales au CS • Entretien périodique de l'équipement et assurer un contrôle et une gestion appropriés des déversements sur le site et le long de la ligne OHL • Surveiller et détecter toute contamination sur le sol 	Durée de vie du projet/STEG	
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la concentration atmosphérique des macropolluants (NOx et COx) • Émissions fugitives potentielles de SF6 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien tous les véhicules et équipements • Si du SF6 doit être utilisé, des équipements à faible taux de fuite doivent être utilisés en priorité • Fournir une formation au personnel de maintenance sur les bonnes pratiques de maintenance pour prévenir les fuites de SF6 	Durée de vie du projet/STEG	2 000 \$ x année
Bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du niveau de bruit due au fonctionnement du CS • Augmentation du bruit dû au fonctionnement de la ligne OHL 	<ul style="list-style-type: none"> • Planter et entretenir des arbres autour du CS pour réduire le bruit pour les récepteurs humains et écologiques • Effectuer une surveillance/inspection du bruit en cas de plaintes des communautés 	Durée de vie du projet/STEG	1 500 \$ x année
Biodiversité (flore-faune)	Perte/perturbation de la végétation et de l'habitat en raison du défrichement régulier de l'emprise	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun produit chimique à utiliser lors de l'entretien de la végétation sous l'emprise • Les déplacements des véhicules doivent être limités à une limite de vitesse de 20 km/h dans les zones forestières et à proximité des sites de zones humides 	Durée de vie du projet/STEG	-
Biodiversité-Oiseau	<ul style="list-style-type: none"> • Fragmentation de l'habitat • Augmentation de la mortalité des oiseaux par collision ou électrocution 	<ul style="list-style-type: none"> • Les déviateurs d'oiseaux doivent être installés dans des endroits considérés comme des oiseaux ou à haut risque de collision • Effectuer un suivi annuel de l'avifaune • Évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation • Procéder à des révisions régulières des mesures prises pour protéger les oiseaux • Suivi des oiseaux perchés, en particulier pour les espèces de rapaces, après la construction de la ligne de transmission afin d'identifier les zones de "hauts oiseaux perchés" • Installez des "dispositifs de dissuasion ou anti-perchoirs pour rapaces" (capuchon/cône de poteau, araignée d'oiseau, pointes d'oiseau) pour réduire le risque d'électrocution • Augmentez la visibilité de la ligne OHL en installant des repères de ligne : sphères aériennes (utilisant des couleurs différentes, avec de la lumière pour augmenter la visibilité la nuit, à placer au centre de la travée), des spirales et des déviateurs 	Durée de vie du projet/STEG	<p>Balises, déviations et autres mesures d'atténuation incluses dans le coût du projet.</p> <p>Les coûts de suivi sont détaillés dans le Plan de Suivi Environnemental et Social</p>



ELMED Etudes SARL

No de document de l'entrepreneur : ES-00-2
DRAFT POUR CONSULTATIONS

Date
2023-02-02

Pag. 25 sur 29

Composantes environnementales et/ou sociales	Impacts potentiels	Mesure de gestion	Calendrier de mise en œuvre / Responsabilités	Frais
		<p>de vol d'oiseau (réduire la vibration de la ligne et augmenter visibilité); dispositifs suspendus, fils d'arbre pour prévenir les collisions et l'électrocution des oiseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des plateformes de nidification des oiseaux sur certains piliers • Ajouter de l'isolant aux poteaux et aux fils afin de réduire tout risque d'électrocution des oiseaux • Restreindre les activités de maintenance à l'heure quotidienne • Les déplacements des véhicules doivent être limités à une limite de vitesse de 20 km/h dans les zones forestières et à proximité des sites de zones humides 		
Biodiversité-Chauve-souris	<ul style="list-style-type: none"> • Altération et perturbation de l'habitat • Augmentation de la mortalité des chauves-souris (collision et électrocution) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités d'entretien doivent être planifiées en dehors de la saison de reproduction pour la plupart des espèces résidentes, y compris les chauves-souris • Les déplacements des véhicules doivent être limités à une limite de vitesse de 20 km/h dans les zones forestières et à proximité des sites de zones humides 	Durée de vie du projet/STEG	-
Santé et sécurité au travail (SST)	Il y aura des risques génériques pour la santé et la sécurité des travailleurs qui travaillent sur des sites opérationnels, car cela augmente le risque de blessure ou de décès dû à des accidents	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un PSST et adopter et mettre en œuvre ses recommandations/dispositions du PSST. Formation spécifique à l'usine et au site • Réaliser des audits réguliers • Installer des panneaux sur les tours de transmission avec des informations sur les risques pour la sécurité publique et les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence en arabe et en français. 	Durée de vie du projet/STEG	25 000 \$
Economie, Emploi et CST	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions de travail injustes (y compris traitement équitable, non-discrimination, travailleurs vulnérables, écarts de rémunération entre les sexes et harcèlement sexuel, travail des enfants et des jeunes, liberté d'association et négociation collective) • Corruption, éthique, intégrité, durabilité des sous-traitants et des principaux fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique et procédures des ressources humaines • Politiques et mécanismes de réclamation du personnel pour les plaintes concernant un traitement injuste ou des conditions de travail injustes • Code de conduite des travailleurs • Procédures de gestion de la main-d'œuvre (entrepreneurs et fournisseurs principaux) • Code d'éthique 	Durée de vie du projet/STEG	Budget de fonctionnement
Santé, sûreté et sécurité communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de sécurité pour les communautés locales une fois le projet opérationnel • Risques d'électrocution 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique et procédure de règlement des griefs • Politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) • Programme d'éducation communautaire sur la sécurité pour apaiser les inquiétudes. • Politiques et procédures opérationnelles de la STEG (sécurité) Installation de panneaux d'avertissement et de sensibilisation contre les dangers de la haute tension sur les différents sites et le long de la ligne de transmission 	Durée de vie du projet/STEG	35 000 \$

2.4 Phase de démantèlement

Composantes environnementales et/ou sociales	Impacts potentiels	Mesure de gestion	Calendrier de mise en œuvre / Responsabilités	Frais
Qualité de l'air	Augmentation de la concentration atmosphérique de particules induite par les émissions diffuses de poussières	<ul style="list-style-type: none"> Arrosage des surfaces non pavées pour réduire la poussière générée par les roues Vitesse des véhicules limitée à 40 km/h, réduite à 15-20 km/h sur chantier, pour minimiser les poussières générées par le passage des véhicules Recouvrement/humidification des matériaux qui peuvent être transportés par le vent (par ex. terre végétale, granulats) si possible ; cette mesure permet de réduire de 90% la remise en suspension des poussières causée par les vents sur les stocks actifs (WRAP Fugitive Dust Handbook). Tous les matériaux en tas présentant un risque élevé de produire des poussières en suspension dans l'air seront couverts, en particulier pendant les périodes venteuses. 	Pendant toute la phase de démantèlement <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre : Entrepreneur Contrôle : STEG 	15 000 \$
	Augmentation de la concentration atmosphérique de macropolluants (principalement NOx et CO) induite par les émissions de gaz d'échappement des véhicules et des machines	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des meilleures technologies disponibles pour l'équipement et la machinerie ; Entretien et inspection réguliers des machines effectués conformément aux instructions du fabricant ; Les véhicules et les machines seront éteints lorsqu'ils ne sont pas utilisés 	Pendant toute la phase de démantèlement <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre : Entrepreneur Contrôle : STEG 	Inclus dans le contrat de démantèlement
Bruit	Augmentation des niveaux de bruit de fond dû aux équipements et machines de construction	<ul style="list-style-type: none"> Éteignez l'équipement lorsqu'il n'est pas utilisé ; Limitez les activités bruyantes au moment le moins sensible au bruit de la journée ; Emplacement des équipements antibruit aussi loin que possible des récepteurs à proximité Entretien régulier des équipements et des machines afin d'assurer des émissions sonores conformes aux spécifications techniques Toutes les principales usines et équipements de construction seront conformes aux limites internationales d'émission de bruit Activités de transport et livraison de matériaux de construction pendant les heures de travail Avertir la communauté locale/le public situé à moins de 500 m des chantiers avant de commencer les activités sonores (les résidents doivent être informés au moins 24 heures à l'avance) Les déplacements des véhicules doivent être limités à une limite de vitesse de 30 km/h 	Pendant toute la phase de démantèlement <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre : Entrepreneur Contrôle : STEG 	Inclus dans le contrat de démantèlement
Géologie, géomorphologie et sol	<ul style="list-style-type: none"> Contamination potentielle du sol et du sous-sol 	<ul style="list-style-type: none"> Procédure opérationnelle de prévention et de gestion des contaminations potentielles des sols et sous-sols Procédures de gestion des sols excavés Fournir des kits d'intervention d'urgence Utiliser les meilleures technologies disponibles pour les équipements et les machineries Entretien périodique du matériel Le sol contaminé doit être décapé et stocké sur des surfaces imperméables appropriées Procédure de gestion des déchets (séparation des déchets dangereux et non dangereux ; Mettre en place un système de gestion des stocks d'équipements/matériaux de construction ; 	Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de démantèlement <ul style="list-style-type: none"> Développement : Entrepreneur Agrément et contrôle : STEG 	5 000 \$

		<ul style="list-style-type: none"> Assurer une surveillance régulière de tout déversement sur les propriétés voisines : l'enfouissement doit être limité à l'intérieur des limites des activités du projet 		
	<ul style="list-style-type: none"> Perturbation et dégradation potentielles des sols 	<ul style="list-style-type: none"> La terre végétale excavée sera stockée dans un site de stockage dédié à la terre végétale Une fois les travaux de construction terminés, la terre végétale sera remise en place sur le chantier. Excavations avec des pentes appropriées pour assurer la sécurité du front d'excavation. Les chantiers de construction temporaires seront restaurés Restauration des sols compactés par labourage. 	<p>Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de démantèlement</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement Entrepreneur : Agrément et contrôle STEG : 	20 000 \$
	<ul style="list-style-type: none"> Prise de terres 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation préliminaire des sites de construction à utiliser par l'entrepreneur Optimisation/réduction du nombre de chantiers Restauration adéquate du site une fois les activités de construction terminées 	<p>Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de démantèlement</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement Entrepreneur : Agrément et contrôle STEG : 	35 000 \$
Ressources en eau douce (eaux de surface et souterraines)	<ul style="list-style-type: none"> Contamination potentielle des eaux souterraines Altération des eaux souterraines 	<p>Procédure opérationnelle de prévention et de gestion des contaminations potentielles des sols et sous-sols :</p> <ul style="list-style-type: none"> Procédures de gestion des déchets Procédures de gestion des sols excavés Fournir des kits d'intervention d'urgence Utiliser les meilleures technologies disponibles pour les équipements et les machineries Entretien périodique du matériel Le sol contaminé doit être décapé et stocké sur des surfaces imperméables appropriées Assurer une surveillance régulière de tout déversement sur les propriétés voisines Évaluation préliminaire des sites de construction à utiliser par l'entrepreneur (distance minimale à respecter des cours d'eau et des réservoirs) 	<p>Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de démantèlement</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement Entrepreneur : Agrément et contrôle STEG : 	5 000 \$
Biodiversité – Volet terrestre	<ul style="list-style-type: none"> Perte de végétation naturelle et perturbation et perte d'habitats naturels (fragmentation de l'habitat) Perturbation et perte de faune Introduction d'espèces envahissantes Impact sur les services écosystémiques (espèces de grande valeur et fournissant des services pour la communauté locale ou pour la séquestration du carbone/régulation du débit d'eau/prévention et entretien de l'érosion) 	<ul style="list-style-type: none"> Fournir une formation aux travailleurs sur la valeur de la biodiversité et la nécessité d'éviter toute perturbation ou destruction de la flore et de la faune Conserver la connectivité et l'intégrité des canaux d'eau naturels existants afin de réduire l'impact de l'enlèvement de la végétation sur l'herpétofaune, les invertébrés et d'autres espèces Éviter les activités de construction pendant la saison de reproduction/nidification dans les zones boisées et à proximité des sites IBA/RAMSAR Délimiter les limites des zones de construction et la perturbation de la végétation sera limitée à l'intérieur des limites et former les travailleurs à rester dans les chantiers de construction délimités Utilisez les routes existantes autant que possible pour atteindre les chantiers de construction et limitez strictement la circulation des véhicules de construction (machines lourdes) aux itinéraires pré-désignés Assurer une gestion adéquate des déblais et des sols pour prévenir tout dommage en dehors des zones de construction À la fin de la construction, toutes les zones perturbées et les routes utilisées doivent être restaurées 	<p>Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de démantèlement</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement Entrepreneur : Agrément et contrôle STEG : 	5 000 \$

		<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'apport externe de sol (provenant d'autres régions) pour éviter toute introduction d'espèces envahissantes • Mesures d'atténuation/de gestion du bruit (voir ci-dessus) • Limitation de la vitesse des véhicules, prévention d'éventuelles collisions entre la faune et les véhicules 		
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation visuelle et modifications physiques des caractéristiques paysagères dues aux chantiers et aux activités de construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter les zones perturbées autour des chantiers de construction afin de limiter les périodes prolongées de sol exposé • Restaurer les chantiers temporaires immédiatement après la construction. • Maintenir les chantiers de construction en bon état et ne pas répartir les matériaux sur de nombreux sites avant utilisation 	Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de démantèlement <ul style="list-style-type: none"> • Développement Entrepreneur : • Agrément et contrôle STEG : 	15 000 \$
L'utilisation des terres	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement économique pour les agriculteurs utilisant des terres dans l'emprise de l'OHL • Restriction de l'agriculture dans l'emprise • Réduction des surfaces disponibles pour les activités agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités de défrichage et d'enlèvement de la végétation doivent être limitées à la superficie minimale • Suivre strictement les procédures de la politique-cadre de réinstallation (RFP) et du plan d'action de réinstallation (PAR, à mener plus tard avant la phase de construction) • Le Promoteur veillera à ce que l'intégralité de l'indemnisation soit versée aux personnes affectées conformément aux procédures des études RFP et RAP • Mener des consultations avec les parties prenantes (propriétaires fonciers et utilisateurs des terres) pour les informer des activités de construction et des impacts attendus et du mécanisme de règlement des griefs, fixé par le PAR/RFP, pour soulever leurs plaintes. 	Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de démantèlement <ul style="list-style-type: none"> • Développement Entrepreneur : • Agrément et contrôle STEG : 	Inclus dans le contrat de démantèlement
Santé et sécurité de la communauté	Risque d'accidents et de blessures corporelles impliquant des résidents	<ul style="list-style-type: none"> • Exiger que tous les entrepreneurs et sous-traitants se conforment aux exigences de santé et de sécurité pertinentes de la STEG. • Préparer et mettre en œuvre un plan communautaire de santé et de sécurité • Clôture et gardiennage des zones destinées à l'usage de l'entreprise (camp de base, zones d'extraction, chantiers, etc.) • Bandes fluorescentes pour délimiter les autres zones du chantier interdites au public • Installation de panneaux indiquant et informant la population locale de l'avancement des travaux 	Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de démantèlement <ul style="list-style-type: none"> • Développement Entrepreneur : • Agrément et contrôle STEG : 	Inclus dans le contrat de démantèlement
	Augmentation des perturbations liées au stress (bruit, poussière et pollution de l'air).	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et mettre en œuvre un plan communautaire de santé et de sécurité • Informer les propriétaires fonciers situés le long du tracé de la ligne du calendrier et des activités de construction. 	Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de démantèlement <ul style="list-style-type: none"> • Développement Entrepreneur : • Agrément et contrôle STEG : 	Inclus dans le contrat de démantèlement
Santé et sécurité au travail (SSTST)	Travailler sur le site de déclassement présentera certains risques génériques pour la santé et la sécurité des travailleurs, car cela augmente le risque de blessure ou de décès par accident	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un plan de santé et de sécurité au travail et adopter et mettre en œuvre ses recommandations. • Préparez un plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence qui tient compte d'une gamme de mesures organisationnelles, opérationnelles et préventives en cas d'urgence. • Exiger que tous les entrepreneurs et sous-traitants se conforment aux exigences de santé et de sécurité pertinentes de la STEG. • Formation spécifique au chantier • Installations de soins infirmiers dans chaque camp • Distribution d'équipements de protection individuelle (EPI) à tous les travailleurs • Organisation de sessions de formation en Santé-Sécurité-Environnement pour le personnel intervenant sur le site 	Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de démantèlement <ul style="list-style-type: none"> • Développement Entrepreneur : • Agrément et contrôle STEG : 	Inclus dans le contrat de démantèlement



ELMED Etudes SARL

No de document de l'entrepreneur : ES-00-2
DRAFT POUR CONSULTATIONS

Date
2023-02-02

Pag. 29 sur 29

		<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de campagnes régulières d'information et de sensibilisation des travailleurs et riverains contre les IST/SIDA, les maladies hydriques et le COVID-19 • Accord avec une clinique ou un médecin privé pour effectuer des visites régulières dans les camps, surveiller la santé des travailleurs, contrôler le respect des conditions d'hygiène 		
Travail et conditions de travail	Dégradation des conditions de vie des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement des campements avec sanitaires, fosse septique, poubelles, bennes, etc. • Installation dans les campements d'une aire de repos et d'une cantine équipée pour pouvoir réchauffer les aliments • Exiger que tous les entrepreneurs et sous-traitants se conforment aux exigences de santé et de sécurité pertinentes de la STEG. 	Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de démantèlement <ul style="list-style-type: none"> • Développement Entrepreneur : • Agrément et contrôle STEG : 	Inclus dans le coût du projet
Infrastructure	Augmentation du trafic et perturbation de la fluidité du trafic	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et mettre en œuvre un plan de transport et de gestion du trafic • Informer les propriétaires fonciers situés le long du tracé de la ligne du calendrier et des activités de construction. 	Développement avant et mise en œuvre pendant la phase de démantèlement <ul style="list-style-type: none"> • Développement Entrepreneur : • Agrément et contrôle STEG : 	Inclus dans le contrat de démantèlement